

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS: 84	Subdivision de : Avignon 3	Date: 12/09/2007
Inspecteurs	: D. Roché		
Exploitant	: Lafarge plâtre		
Site inspecté	: Carrière de Mazan		
Activité	: Carrière de gypse		
Objet de la visite	: Inspection approfondie		

Présentation du site inspecté

Description succincte des installations inspectées

La carrière est une carrière de gypse autorisée jusqu'en 2017 pour 800 000 t/an sur une superficie de 73 ha pour l'extraction et 83 ha pour le dépôt des stériles recouvrant le gypse.

Un concasseur est installé en fond de carrière et un dépôt d'explosif de 1200 kg fait l'objet d'un arrêté d'autorisation (1986).

La carrière alimente une usine de fabrication de plâtre et de carreaux de plâtre jouxtant la carrière. Une autre usine située à Carpentras fabrique également du plâtre et des plaques de plâtre (pregypsan) à partir du gypse extrait à Mazan.

Contexte environnemental et socio-économique

Les effectifs Lafarge sont de 92 personnes dont 12 en carrière auxquels il faut ajouter les 16 personnes de la SAM qui effectue les travaux de découverte.

Le gypse extrait (558000 t en 2006) est utilisé pour 1/3 à Mazan, 1/2 à Carpentras et 1/5 par les cimentiers.

Le marché du plâtre (90 000 t) et des carreaux (800 000 m²) est à la baisse. celui des plaques de plâtre (31 à 32 Mm² à Carpentras) est en hausse.

La carrière et l'usine bénéficient d'une situation isolée et sont bien insérées dans leur environnement.

L'usine est réglementée par un arrêté de 1979. Un bilan décennal a été remis en août 2007 accompagné d'un examen de la situation réglementaire. Un arrêté unique sera établi sur la base de ces documents en 2007/2008.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,...)

Un banc d'anhydrite contrarie le phasage initialement projeté. Un nouveau phasage sans augmentation de la surface exploitée ni du tonnage ni de la durée fera l'objet d'une notification "article 20" fin septembre 2007 qui devrait a priori être actée par un APC.

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

Conduite de l'exploitation de la carrière ; conformité au phasage prévu

Stabilité des fronts

Evolution des venues d'eau

Réaménagement

Poussières

Utilisation et stockage des explosifs

- Documents consultés

Cartes et plans d'exploitation, rapports d'activité, mesures piézométriques et qualitatives des eaux de la nappe, mesure de vibration, mesures de retombées de poussière, arrêtés préfectoraux, registre explosifs et détos, rapport OEP, relevés des mires, CPT, autorisation d'acquisition, plans de tir, permis de tir.

- Lieux visités

Carrière : descenderie nord, concasseur, front est, bassin de retenue, carreau sud, front sud ouest et ouest, chantier de découverte de la SAM (SW)

Dépôt explosifs, dépôt détonateurs

- Autres remarques

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

1 écart à l'arrêté carrière (retard dans le renouvellement des garanties financières qui expirent le 31/12/2007 et auraient du être renouvelées avant le 31 juin 2007).

Une fiche de remarques a également été établie :

- la défaillance d'un piezo lors de mesures en juin 2007 doit faire l'objet de propositions motivées
- le pied du front ouest doit être mis en sécurité. En particulier un bloc instable à l'embranchement de la piste 169 NGF et de la descente au gradin 152 doit être traité.
- L'acceptation d'un consignataire de reprendre les explosifs est nécessaire lorsque la somme du stock dépôt et de la quantité acquise est supérieure à 1200 kg.
- Le dispositif d'arrosage fixe de l'accès nord au concasseur doit être rétabli rapidement
- Une amélioration des émissions de poussières au niveau du concasseur doit être recherchée.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Monsieur Frédéric Augier, Directeur

Monsieur Jean Desmoutis, directeur technique de la carrière

Monsieur Jean-Luc GASTAN, chef de carrière

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1	Défaut de surveillance de la stabilité du flanc est : écart soldé